

26

LEUR PROJET POUR L'ÉCOLE

TRIER
LES ÉLÈVES
DÈS
LE PLUS
JEUNE ÂGE

CE QUE VEUT FAIRE LA DROITE

Pour la droite, l'éducation doit garantir la conservation de l'ordre existant. L'école est ce lieu privilégié de la reproduction des inégalités sociales et culturelles, de génération en génération. **C'est pourquoi la droite s'oppose à toute politique d'émancipation et de démocratisation dans l'accès aux diplômes.**



PAR CONSÉQUENT



Dans son projet pour 2017, le parti « Les Républicains » prévoit de revenir sur toutes les réformes menées depuis 2012 afin de **refaire de l'école une grande trieuse favorisant la reproduction des élites, grâce à :**

- ▶ un **tri social** opéré dès le plus jeune âge avec la création des classes de CP+ ;
- ▶ un **tri culturel** effectué dès la 5^e avec l'orientation des élèves en difficulté vers l'apprentissage ;
- ▶ un **tri financier** avec l'augmentation des droits d'inscription à l'université.



POUR VOUS CE SERAIT

▶▶ DES ENFANTS MIS À L'ÉCART DÈS L'ÂGE DE 6 ANS

Les élèves qui rencontrent des difficultés au cours du CP seraient **orientés vers une classe de « CP+ »** au lieu de pouvoir poursuivre dans la classe suivante à l'école primaire, **ce qui conduirait à :**



▶ **affaiblir leur chances de progresser** puisqu'ils seront regroupés avec uniquement des élèves en difficulté : c'est pourtant les différences de niveaux dans les classes qui permettent une émulation et une progression de TOUS les élèves ;



▶ **stigmatiser comme « faibles » dès le plus jeune âge des élèves** en les mettant à part au lieu de les encourager à progresser et à croire en eux ;



▶ **sanctionner les familles défavorisées** dont les enfants risquent d'être les premières victimes de ce tri.



▶▶ DES ÉLÈVES ENVOYÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DÈS 14 ANS, SANS AVOIR ACHEVÉ LEUR FORMATION DANS LES MATIÈRES FONDAMENTALES

En voulant remettre en place l'apprentissage dès l'âge de 14 ans, la droite veut mettre fin à la scolarisation obligatoire des élèves jusqu'à 16 ans,



CE QUI CONDUIRAIT À



▶ **décider du sort d'un élève à l'âge de 12 ou 13 ans**, alors qu'il est encore en évolution ;



▶ **envoyer sur le marché de l'emploi de très jeunes adolescents** qui n'auront donc **que 5 semaines de congés par an**, comme une partie des salariés, quand la plupart des enfants de leur âge disposent de plusieurs mois de vacances dans l'année ;



▶ **mettre fin à leur formation dans les matières fondamentales** puisqu'ils n'auront plus que 13 semaines de cours par an : c'est **condamner ces jeunes à ne jamais pouvoir se réorienter professionnellement** puisque cela suppose de disposer d'un socle commun minimal qu'ils n'auront pas pu acquérir.





▶▶ LA SÉLECTION FINANCIÈRE À L'ENTRÉE DE L'UNIVERSITÉ

En laissant aux universités la capacité d'augmenter autant qu'elles le veulent les frais d'inscription ou de baisser autant qu'elles le veulent le montant des bourses,



LA DROITE PROVOQUERAIT

- ▶ une **exclusion des plus modestes de l'accès à l'enseignement supérieur** ;
- ▶ une **aggravation sans précédent des inégalités** entre étudiants, en fonction de leur lieu d'origine et du système choisi par l'université de son territoire.



ILS L'ONT DÉJÀ FAIT

QUAND ELLE ÉTAIT AU POUVOIR, LA DROITE A :

- ▶ **Fait reculer la scolarisation des enfants de moins de 2 ans** alors qu'elle est un gage de réussite scolaire pour les enfants de familles défavorisées socialement et culturellement.



La scolarisation des moins de 2 ans a été divisée par trois entre 2001 et 2012, passant de 35 % à 11 %.

- ▶ **Abandonné les élèves fragiles à leur sort**, les condamnant ainsi au chômage ou aux petits boulots précaires :



en 2010, 12,6 % des 18-24 ans étaient sans diplôme : c'était 2 points de plus que la moyenne européenne !



CE QUE NOUS AVONS FAIT

Depuis 2012, le gouvernement a fait de la réussite du plus grand nombre et de la réduction des inégalités une priorité en :



▶▶ DÉPLOYANT UNE SÉRIE DE MESURES POUR LUTTER CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE ET LE DÉCROCHAGE :

- ▶ **Développement des structures de la deuxième chance** : 39 structures de retour à l'École à la rentrée 2016 (micro-lycées notamment) contre 12 en 2012 ;
- ▶ **Mise en œuvre d'un droit au retour en formation initiale** pour des jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système éducatif sans aucun diplôme, ou titulaires d'un baccalauréat général (en 2016, 15 000 bourses de reprise d'études ont été attribuées sur critères sociaux) ;
- ▶ **Mise en œuvre d'un droit à la réorientation** au cours des premières semaines de la rentrée scolaire pour les élèves de lycées professionnels ;
- ▶ **Mise en œuvre d'un droit à la réinscription** dans le même établissement pour les élèves ayant échoué au baccalauréat ou aux examens professionnels afin de leur permettre de préparer une seconde fois l'examen, en conservant s'ils le souhaitent les notes supérieures ou égales à 10.



▶▶ DONNANT LA PRIORITÉ À LA SCOLARISATION DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE :

- ▶ **Création de 25 000 nouvelles places pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans**, avec une priorité donnée aux réseaux d'éducation prioritaire ;
- ▶ **Création de 1 000 postes d'enseignants dans les maternelles** ;
- ▶ **Mise en place de nouveaux programmes à l'école maternelle**, adoptés à l'unanimité et permettant de mieux suivre les progrès des élèves et favoriser la réussite de tous.



▶▶ AUGMENTANT CONSIDÉRABLEMENT LES BOURSES ÉTUDIANTES, POUR QUE LE MANQUE DE RESSOURCES FINANCIÈRES NE SOIENT PLUS UN FREIN AUX ÉTUDES :

- ▶ **Gel des frais d'inscription** à l'université depuis 2013 ;
- ▶ **Création d'un nouvel échelon de bourse** pour 55 000 étudiants qui ne bénéficiaient d'aucune aide ;
- ▶ **Revalorisation de 15 % des bourses** pour les 30 000 étudiants les plus modestes, grâce à la création d'un nouvel échelon 7 ;
- ▶ **Revalorisation de toutes les bourses** pour tenir compte de l'inflation.

ET LES RÉSULTATS SONT LÀ



BAISSE DE
ENTRE 2012 ET 2016

29% DU NOMBRE DE
DÉCROCHEURS



BAISSE

DE LA PART DES 18-24 ANS
SANS DIPLÔMES DE

12,6% EN 2010
À 9,3% EN 2016



C'est désormais en-dessous
de la moyenne européenne !

ET LES RÉSULTATS SONT LÀ

POUR LA 1^{ÈRE} FOIS DEPUIS
15 ANS LE NOMBRE D'ENFANTS
DE MOINS DE 3 ANS
SCOLARISÉS **AUGMENTE**

À LA RENTRÉE 2015

ILS ÉTAIENT **93 600**

ET **22,2%** EN REP+